

# DOSSIER DE PRESSE

## *ASSOCIATION MAT Ré*

*Une CIMENTERIE sur le Grand Port Maritime de La Rochelle*

*Groupe HOLCIM, SUISSE*



Production annuelle 1.3 millions de tonnes de ciments et liants hydrauliques, 365j/365, 24h/24

4 silos H=66 m, 1 broyeur H=38m, 1 cheminée d'évacuation H=71m,...

Emissions de micro-poussières, NO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, métaux lourds,...plus de 50 tonnes par an !

Consommation d'eau de la ville=70000m<sup>3</sup>/an soit environ la consommation annuelle de 2500 habitants !

Trafic routier=300 camions/jour

Implantation en limite de zone natura 2000, futur parc marin, à proximité d'un site classé, inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO

Contacts : **Association MAT Ré**, 35 Rue des Mouettes 17940 Rivedoux-Plage  
[matre17@gmail.com](mailto:matre17@gmail.com)

[www.nub71.com](http://www.nub71.com)

## **ASSOCIATION MAT Ré**

*Frédéric Jacq, Président de l'association MAT Ré*

L'association MAT Ré (MER AIR TERRE Ile de Ré) a pour objectif de préserver les spécificités de l'île de Ré, site remarquable classé et de promouvoir un vivre ensemble harmonieux avec les îles voisines et avec La Rochelle dans le respect de la pluralité des activités.

Le projet d'une cimenterie sur le port de La Rochelle à quelques encablures de nos plages a entraîné la constitution du Collectif NUB (« Non à l'usine de Broyage ») et la rencontre avec l'association RESPIRE à La Pallice. Des réunions et des colloques ont été organisés autour des risques d'un tel projet sur la biologie marine, la biodiversité, l'ostréiculture, la pêche, le nautisme, le tourisme, la qualité de l'air. Une cimenterie comporte des risques de pollution qui ne sont pas dénués de conséquences potentielles sur la santé.

Un Recours contentieux a été engagé en juillet 2011 après la fin de non recevoir d'un Recours gracieux auprès de La Préfecture de la Charente-Maritime. Ce recours contentieux est porté par Maître Hervé PIELBERG, Avocat à POITIERS, au nom de 80 personnes « ayant intérêt à agir » dont 5 associations représentant plusieurs centaines de personnes.

Chaque année, la ville de La Rochelle, signataire du permis de construire de l'usine de ciments, accueille l'Université d'été du parti socialiste et de nombreux journalistes. Chacun s'accorde sur la beauté du vieux port.

Ce projet, est un « véritable défi au bon sens, à l'éthique et à l'esthétique ». Le choix du lieu de l'implantation sur l'anse Saint-Marc du Port de commerce de La Rochelle, véritable polder, inséré dans le quartier de La Pallice et à un mille nautique des plages de l'île de Ré est peu compatible avec les recommandations européennes et de l'UNESCO, les fortifications Vauban à Saint-Martin de Ré étant inscrites au Patrimoine mondial de l'Humanité.

Nous accompagnons de nos vœux la poursuite du développement des activités portuaires liées au VRAC dans le respect du site et non des projets pharaoniques irréalistes conduits dans la dissimulation. Nous sommes favorables au maintien des activités industrielles et aux initiatives audacieuses en la matière pour notre pays mais aussi dans le respect des populations et à la préservation des activités existantes en croissance et à forte valeur ajoutée (tourisme, nautisme, ostréiculture,..).

# LE PORT DE LA ROCHELLE LA PALLICE : UNE SPECIFICITE AUX CONTRAINTES FORTES ET PENALISANTES

**Dominique CHEVILLON**  
**Citoyen contribuable**  
**Dirigeant d'entreprise**  
**Dirigeant d'associations naturalistes**

Ici et là il se murmure que le port de La Rochelle Pallice serait un site « béni des dieux » notamment par sa situation de « seul port en eau profonde de la côte Atlantique Française ».

En conséquence de quoi il constituerait une opportunité formidable, extraordinaire de développement.

On s'étonnera en premier lieu que ce développement ne se soit pas fait pendant les « 30 glorieuses » qui ont vu à peu près tout réussir en France. Alors qu'au contraire ces dernières années ont connu une forte dégradation des parts de marché des ports autonomes Français au profit d'autres ports Européens (rapport sur la modernisation des ports autonomes)

C'est que ce port présente des contraintes fortes qui réduisent considérablement son attrait et le pénalise même fortement

## ① – UN PORT « NAIN » :

Parmi les 9 ports autonomes Français, le port de La Rochelle Pallice a de très loin (le rapport allant au minimum de 1 à 4) la plus petite surface d'exploitation. Marseille-Fos, Dunkerque, Le Havre, Rouen, Nantes-St Nazaire, Bordeaux, Paris et Pointe à Pitre en Guadeloupe disposent tous de très grandes surfaces disponibles ce qui nécessite à La Rochelle Pallice, à grand frais du contribuable, la création de terre-pleins gagnés sur la mer, exemple du comblement de l'anse Saint Marc, etc... destiné à la société HOLCIM.

## ② – UN PORT QUI CONCENTRE DES DANGEROSES MOYENNES À FORTES :

Sur les terre-pleins du port, sont concentrées des cuves d'hydrocarbures, des silos à céréales... (RHODIA, GRATECAP, SDLP et PICOTY etc...) qui constituent des activités SEVESO....

La très faible surface du port augmente d'autant la nécessité de concentrer les activités.... Et leur dangerosité.

### **③ - UN PORT ENCLAVE DANS UNE AGGLOMERATION DE 150 000 HABITANTS :**

Avec une configuration sensiblement identique, l'agglomération de Lorient a refusé l'implantation d'Holcim... (Merci à l'hospitalité du Maire de La Rochelle).

L'IMBRICATION du Port dans l'agglomération constitue une spécificité forte, les activités s'exerçant à quelques centaines de mètres du centre ville. Ceci est un trait majeur discriminant des autres ports....

Ce port, avec un tel niveau d'enclavement, présente évidemment de nombreuses incompatibilités.

### **④- DES VOIES D'ACCES DIFFICILES :**

Pour accéder au port une voie ferrée passe dans la ville de La Rochelle, traverse l'agglomération avec ses chargements d'hydrocarbures, etc.....

La voie routière utilisée est la rocade de l'agglomération fréquentée par l'ensemble de la population (plusieurs dizaines de milliers d'automobiles par jour...)

Ces voies d'accès constituent une contrainte très forte avec leur cortège de nuisances réelles et d'accidents potentiels.

L'accessibilité faible et très encombrée au Port constitue un réel handicap.

« Le mirage » d'une voie ferrée et d'une voie routière passant toutes les deux par le Nord continue d'être agité.....

Il est irréalisable tant la couverture des zones pavillonnaires est forte sur son tracé éventuel.....

### **⑤ - LE SITE PORTUAIRE EST SITUE À L'OUEST DE L'AGGLOMERATION :**

Sous les vents dominants (70 % des vents de l'année) l'installation d'HOLCIM arrosera généreusement l'agglomération de ses fumées « bienfaisantes »....

Tous les sites industriels majeurs sont situés à l'Est des agglomérations depuis l'antiquité....

Ce n'est pas le cas de La Rochelle Pallice....

On voit en résumé de ces 5 paramètres que le port de La Rochelle Pallice ne constitue pas une affaire mais plutôt un exercice contraint.... A l'occasion d'un plan de relance de l'Etat dont un élu local, Monsieur BUSSEREAU, était secrétaire aux transports, en charge notamment du plan de relance.....

Aux frais des contribuables Français et au détriment de la sécurité et de la qualité de vie des habitants de l'agglomération Rochelaises, ce site ne peut héberger des installations industrielles dangereuses et polluantes.

# **HOLCIM : UN PROJET DESTRUCTEUR D'EMPLOIS**

**Dominique CHEVILLON**  
**Citoyen contribuable**  
**Dirigeant d'entreprise**  
**Dirigeant d'associations naturalistes**

HOLCIM serait créateur d'emplois : entre dix et vingt emplois selon la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

La réalité est toute autre.

Pourquoi ?

## **① LE MARCHÉ DU CIMENT EN France (sources de l'Industrie Cimentière Française)**

HOLCIM fabrique du ciment. Or le marché du ciment est en forte baisse : - 15.5 % en 2009 par rapport à 2008, - 2.9 % en 2010 par rapport à 2009 soit un tonnage de consommation en France qui passe de 24 Millions 116 000 tonnes en 2008 à 19 Millions 785 000 tonnes en 2010 (source de l'industrie cimentière Française)  
C'est d'ailleurs la 3<sup>ème</sup> année consécutive de baisse, confirme le Président Rachid Benyakhlef du Syndicat Français de la Cimenterie.

Le monstre HOLCIM, 365 jours sur 365 jours, 24 heures sur 24 heures va donc produire plus d'un million de tonnes de ciment sur un marché de la consommation qui baisse fortement depuis plusieurs années

## **② LE CONTEXTE DE PRODUCTION DU CIMENT EN POITOU-CHARENTES (sources les entreprises concernées)**

Les constructeurs de la grande région Poitou-Charentes n'ont pas attendu HOLCIM pour se fournir en ciment.

Ils se sont fournis en ciment auprès des 3 cimenteries de Poitou Charentes, celle d'AIRVAULT (100 ans d'existence, production 1 Million 300 000 tonnes de ciment, 150 personnes société CALCIA) celle de BUSSAC FORET (30 ans d'existence, 775 000 tonnes, 115 personnes, Société CALCIA), celle de LA COURONNE (80 ans d'existence, 130 personnes, 900 000 tonnes, société LAFARGE).

Ces sociétés n'importent pas de matières premières. Elles exploitent les carrières locales et effectuent le cycle complet de fabrication du ciment.... Chez nous en POITOU CHARENTES (sources d'informations : les 3 sociétés citées).

### **③ CONSEQUENCES :**

Sur un marché de la consommation de ciment en forte baisse, l'arrivée du monstre d'HOLCIM avec plus d'un million de tonnes de production va venir détruire une à deux centaines d'emplois dans les sociétés CALCIA et LAFARGE installées chez nous depuis des dizaines d'année !

L'arithmétique est têtue. Sur un marché régional de consommation de 3 millions de tonnes, HOLCIM va apporter plus d'un million de tonne soit 4 millions de tonnes pour un marché qui ne peut en consommer que 3 millions de tonnes et encore....

Ainsi, la décision de signer le permis de construire d'HOLCIM aura-t-elle pour conséquences de détruire la vie économique et familiale de centaines de foyers. C'est de cela qu'il s'agit tout simplement.

Auxquels il faudrait rajouter cruellement les emplois indirects des chauffeurs routiers qui transportent la production de ces sociétés, etc...

Alors vous comprenez bien que la dizaine d'emplois locaux créés serait une aimable plaisanterie si l'implantation d'HOLCIM ne constituait pas un drame économique et humain pour les picto charentais employés à la fabrication de ciment, mais aussi environnemental majeur pour la qualité de vie des Rétais et des Rochelais.

Les communes de La Couronne, de Bussac Forêt et d'Airvault, sont concernées par la destruction d'emploi de leurs administrés.

Plus que jamais, l'autorisation de permis de construire accordée à HOLCIM sera très lourde de conséquences pour tous....

On voit donc que loin des chiffres bruts de création d'emplois, un environnement concurrentiel fort et un marché baissier de la consommation de ciment occasionneront en réalité la suppression de plusieurs centaines d'emplois.

On frémit devant l'incapacité de nos élus à maîtriser les rudiments de l'économie de marché.... Ou devant leur égoïsme à développer le local au détriment du régional.... Pour un jeu à somme négative qui pénalisera les communs des mortels....

## **Impact sur le milieu marin et sur les pertuis charentais de l'implantation de la cimenterie HOLCIM sur le site du Port Atlantique de La Pallice**

Professeur Pierre Le Gall, Biologiste marin, membre fondateur de Ré Nature Environnement, colloque du 22 avril 2011, Rivedoux-Plage

-----  
Pour répondre à cette question, il est scientifiquement indispensable que les limites fonctionnelles et géographiques du milieu concerné soient clairement définies en tout premier lieu.

Il se trouve que l'ensemble des Pertuis Charentais forment une unité de fonctionnement clairement définie par le Muséum d'Histoire Naturelle, au sein de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel). En effet, les plus hautes instances scientifiques nationales et européennes ont déclaré cette zone : **Site d'Intérêt Communautaire (SIC), et lui ont attribué le N° FR 5400469**, c'est donc sous cette appellation que toute la zone des Pertuis est désormais répertoriée par les instances scientifiques et politiques européennes, sur proposition du gouvernement français.

Cette même zone est concernée et incluse dans les limites du Parc Marin qui se met en place actuellement, à la demande de l'Europe et à l'initiative de nos gouvernements successifs.

Il est légitime de se demander pour qu'elles raisons ce classement a été effectué. La réponse figure en toutes lettres dans le dossier d'accompagnement et je n'en présenterai ici que les plus grandes lignes :

Les caractéristiques physiques fondamentales des Pertuis sont les suivantes :

- Le climat de notre région présente de très fortes affinités avec le climat méditerranéen (humide l'hiver, chaud et sec l'été)
- Les Pertuis sont des milieux marins de faible profondeur, avec une importante composante de baies vaseuses
- Les courants marins sont importants au sein de la zone, et sont de type alternatif, en relation directe avec le cycle des marées
- Cette zone fonctionne en cellule pratiquement fermée, n'ayant que très peu d'échanges avec le grand large
- Les 4 fleuves côtiers sont source d'apports nutritifs conséquents (Sèvres niortaise et Lay, Charente et Seudre) auxquels il faut ajouter une participation de La Gironde.

Tout ceci est à l'origine d'une **très bonne qualité des eaux** et d'une **très forte productivité biologique** (Phytoplancton au large et Phytobenthos dans les baies).

Il en résulte une grande diversité d'habitats naturels, dont certains sont spécifiques à la région, répartis en mosaïque. Ces habitats sont eux-mêmes répertoriés par les instances européennes dans le cadre de la convention **OSPAR** (= convention pour la protection du milieu marin du nord-est atlantique), comme fondamentaux pour le bon fonctionnement du système littoral. **16 pays européens dont La France et La Suisse ont signé cette convention internationale.**

Parmi les habitats sélectionnés comme étant prioritaires, il faut signaler entre autres : les bancs de Modioles, les gisements de Moules, les récifs d'Hermelles, la mégafaune fouisseuse (Coques, Palourdes et autres), les gisements d'huîtres plates, les herbiers de Zostères, etc.

Par ailleurs c'est grâce à l'ensemble des qualités des Pertuis que depuis longtemps s'y sont développées des **activités maritimes** qui font vivre un très grand nombre de foyers :

- La saliciculture qui profite du climat et de la qualité des eaux (Ré est actuellement le point de référence zéro pour de nombreux dosages effectués par l'IFREMER et la DASS)
- L'ostréiculture qui bénéficie de la très forte productivité des bassins de Marennes Oléron et de Ré
- La mytiliculture qui fait la réputation de Charron
- La pêche des pétoncles et des coquilles Saint Jacques
- La pêche des Seiches
- Etc.

En outre, les Pertuis sont de lieux de séjour et de passage pour de nombreuses **espèces en grand danger de disparition**.

Parmi elles il faut citer :

- L'esturgeon d'Europe (*Acipenser sturio*), qui est **endémique** à la région
- Les Cétacés (grand Dauphin, Marsouin, Globicéphales noirs)
- La tortue Luth
- L'anguille
- Les Aloses
- Les Lamproies
- Le saumon atlantique
- Etc.

Toutes ces espèces sont très sensibles et vulnérables face aux divers polluants, même en doses infimes :

- Hydrocarbures et dérivés
- Micropolluants organiques (insecticides, pesticides, antifoulings, médicaments variés tels que les antibiotiques non dégradables, les hormones, etc.)
- De nombreux Métaux (Chrome, Cadmium, Nickel, Plomb, Etain, etc.)

Il faut savoir que certains **polluants aux effets particulièrement actifs** agissent alors qu'aucune méthode de dosage classique ne détecte leur présence. C'est pourquoi il faut utiliser des **tests biologiques** (développement larvaire d'oursins, ou cultures cellulaires) pour en identifier la présence.

D'autres espèces sont vulnérables à cause de la dégradation des fonds résultants d'activités telles que : extraction de granulats, clapage des vases et autres matériaux, chalutages et dragages pour la pêche, dragage des fonds, etc.

Mais aussi face aux activités nautiques professionnelles et de loisir.

Il faut bien savoir et se souvenir que tous ces paramètres sont **CUMULATIFS**, **alors qu'aucun n'est suffisant à lui seul pour dégrader gravement le milieu**, et aussi que chaque espèce a des seuils de sensibilité qui lui sont propres.

Or depuis quelques années, des signes de dérèglement du milieu apparaissent :

- Des développements explosifs de microorganismes se produisent
- Ces développements s'accompagnent parfois de productions toxiques qui génèrent des périodes d'interdiction de pêche ou de commercialisation des coquillages (huitres, moules et coquilles saint jacques, qui sont des organismes qui concentrent fortement ces substances)
- Les développements anarchiques d'algues vertes sont de plus en plus fréquents

Toutes ces raisons expliquent la décision de mettre en place un Parc Marin qui aura comme vocation de **préserver de façon DURABLE l'ensemble de ce patrimoine, avant qu'il ne soit trop tard.**

**A ce stade de la présentation, je souhaite établir une comparaison avec une situation qui se situe un peu plus au nord de notre pays, en Normandie, et qui a de nombreux points communs avec ce que nous vivons ici.**

J'ai travaillé pendant 25 ans à l'Université de CAEN, et plus précisément au Laboratoire maritime de LUC sur Mer.

Durant cette période, j'ai étudié l'évolution des peuplements benthiques de la partie ouest de la Baie de Seine, en utilisant de nombreux moyens techniques (dragues, chaluts, télévision sous marine, etc.).

**Il faut savoir et se souvenir** que la Baie de Seine a des caractéristiques et un mode de fonctionnement assez proches de ceux de nos Pertuis :

- Ce sont des milieux marins de **faible profondeur**
- La **composante vaseuse** y est importante avec l'estuaire de la Seine à l'est et la Baie des Veys à l'ouest et l'estuaire de l'Orne au centre
- Les **courants sont importants** au sein de la zone, et sont de type alternatif, en relation directe avec les marées
- Cette zone fonctionne en **cellule pratiquement fermée** au sud d'une ligne allant de Barfleur au cap d'Antifer, avec très peu d'échanges avec le reste de La Manche
- Les 5 fleuves côtiers qui y arrivent sont source **d'apports nutritifs** conséquents (Seine, Touques, Orne, Seules et Vire)

Dans les **années 1960-1970**, les activités de pêche y étaient très développées avec :

- des bancs de **moules** réputés (Courseulles, Langrune, Luc), exploités par toute une flottille de Doris
- d'énormes peuplements de **crevettes grises**, exploités par des bateaux à Honfleur, Trouville, Ouistreham, Courseulles, Port en Bessin
- des **poissons plats** abondants (Sole, Plies, Barbues, Raies)
- des **poissons variés** (maquereau, hareng, morue, bar, etc.)
- des gros crustacés : homards, araignées, étrilles et tourteaux

Dans ces mêmes années, la Baie de Seine était **régulièrement fréquentée par des espèces migratrices** : anguilles, saumon, truites de mer, aloses, etc.

Les **cétacés y étaient fréquents** (Dauphins et Marsouins)

Les ports du Havre, de Rouen et de Caen se sont progressivement développés, avec des aménagements :

- dragage des avant ports,
- creusement et destruction des vasières dans les estuaires
- construction de nouveaux bassins et quais
- etc.

En même temps, de nouvelles industries se sont implantées (pétrochimie, cimenterie, etc.)

Dès les années 1990, les **cétacés n'existaient pratiquement plus** que dans les souvenirs des anciens, la **pêche à la crevette** était devenue anecdotique, les **poissons plats** couverts de nécroses et d'ulcères étaient rejetés par les derniers pêcheurs côtiers, les **moles étaient systématiquement vides**.

C'est aussi à cette période que les scientifiques décrivaient de nombreux **changements de sexe** chez plusieurs espèces de poissons, etc., etc.,

Les peuplements d'invertébrés benthiques voyaient leur densité se restreindre, et plusieurs espèces disparaissaient, en parallèle avec la régression des espèces commercialisées.

Les grands gisements d'algues (Laminaires, Fucus, algues rouges) se sont réduits comme peau de chagrin.

Cette évolution est bien entendu en relation directe avec l'accroissement régulier des pollutions :

- rejets industriels qui accompagnent le fonctionnement des usines,
- résidus divers issus des activités agricoles des grandes plaines céréalières de la région parisienne
- polluants sortant des stations d'épurations traitant les déchets des habitants de Paris et de sa région, soit environ 1 français sur 3

**Aujourd'hui**, nous arrivons **au terme de l'évolution des milieux**. Des mesures administratives très contraignantes sont prises vis-à-vis des derniers petits **pêcheurs côtiers** qui subsistent encore avec un Doris en Baie de Seine, en exploitant **en vente directe** quelques crustacés et poissons de ligne selon la saison (bar).

Ils seront tous obligés de déposer leur rôle de pêche dans un très proche avenir car il leur sera économiquement impossible d'appliquer les nouveaux règlements.

**Pourquoi cette dernière phase** dans l'évolution de la Baie de Seine ?

Très simplement face au projet de développement du port du Havre et surtout de celui de Rouen qui doit s'accompagner du creusement des rives de La Seine afin d'y créer de nouveaux bassins. Les administrations connaissent la dégradation inéluctable des milieux et envisagent clairement les conséquences socio économiques que cela aura dans les années à venir. Elles préfèrent donc prendre les devants et opérer de façon à ce que les cessations d'activités soient décidées par les acteurs eux-mêmes.

Faut-il rappeler qu'une usine HOLCIM fonctionne sur le port de Rouen, parmi d'autres industries, mais ce n'est sans doute qu'une simple coïncidence.

Le projet du grand port de Rouen prévoit noir sur blanc de rejeter les vases récupérées dans une fosse au large de l'estuaire. Or cette fosse n'a AUCUNE REALITE, et n'existe que dans un projet déjà ancien d'extraction de granulats dans la vallée sous marine de la Seine, projet qui ne voit pas le jour et soulève de nombreuses oppositions de la part des gens de mer.

Les vases et les polluants qui leur sont associé, seront donc évacués directement au large, et elles seront transportées sans fin par les courants au sein de la cellule hydrologique de la baie. Elles iront finir de colmater les fonds et détruire les derniers peuplements naturels du secteur.

Mais contre toute évidence, le dossier précise que ce sont des **vases saines et anciennes, n'ayant jamais connu les polluants classiques**, et qu'elles n'auront donc strictement aucun impact sur le milieu .....

**En résumé, la baie de Seine est donc devenue un véritable cloaque en moins de 50 ans.**

**Mais rassurez-vous**, aucun des industriels de ce secteur n'a dépassé les normes autorisées pour leurs rejets, ni en quantité, ni en qualité, toutes les analyses des effluents des stations d'épuration et de recyclage des eaux sont restées en dessous des limites accordées, etc.... C'est un simple effet des normes réglementaires ....

**Tout est donc NORMAL**, et il en sera certainement de même pour les Pertuis Charentais.

La cimenterie HOLCIM de LA ROCHELLE va disperser des poussières dans l'atmosphère par sa cheminée et lors des déchargements.

Quelque soit la direction des vents, **TOUTES ces poussières se retrouveront et s'accumuleront dans l'eau et les vases des Pertuis après être retombées au sol et y avoir ruisselé.**

**Pollution physique** certes, mais **surtout chimique** car aujourd'hui tout le monde ignore leur véritable composition, qui variera en fonction des sources d'approvisionnement. Les informations obtenues sur d'autres sites cimentiers permettent d'être inquiets. Le Cadmium girondin déjà bien présent risque de recevoir un solide soutien dans les années à venir.

*"Les personnes ayant intérêt à agir portant recours contre l'Arrêté n° 10-3259 autorisant la société CIMENTS DE LA ROCHELLE à exploiter une installation de production de ciments et de liants hydrauliques par broyage sur la commune de LA ROCHELLE, délivré par Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime le 6 décembre 2010" \**

Monsieur Henri MASSE  
Préfet de la Charente-Maritime  
38, rue Réaumur  
17000 LA ROCHELLE

Courrier Recommandé A/R

Paris, le 9 mars 2011

C.C.

Monsieur Bernard TOMASINI  
Préfet de Région Poitou-Charentes  
7, place Aristide Briand  
86021 POITIERS Cédex

Monsieur Dominique SCHMITT  
Préfet de Zone de Défense Sud-Ouest  
Esplanade Charles de Gaulle  
33077 BORDEAUX Cédex

Monsieur le Préfet,

Nous nous permettons de vous écrire au titre d'un recours gracieux, vous demandant l'annulation de l'Arrêté n° 10-3259 autorisant la société CIMENTS DE LA ROCHELLE à exploiter une installation de production de ciments et de liants hydrauliques par broyage sur la commune de La Rochelle, pris le 6 décembre 2010, et ce pour trois motifs principaux :

### **1. Défaut d'information**

L'enquête publique s'est déroulée du 22 mars 2010 au 22 avril 2010 et a donné lieu à très peu de commentaires rapportés par Monsieur le Commissaire-Enquêteur. Cette enquête a débuté dans les jours qui ont suivi la tempête Xynthia qui a mobilisé toutes les énergies, en particulier dans les communes de La Rochelle et de Rivedoux-Plage.

Dans le rapport d'enquête publique, il est mentionné que le Conseil Municipal de Rivedoux-Plage n'a adressé aucun avis.

Dans un communiqué émanant de vos services, daté du 6 décembre 2010, il est au contraire stipulé que la commune de Rivedoux-Plage a émis un avis défavorable (délibération du 30 avril 2010).

\* En dernière page figurent les noms, prénoms et adresses des signataires. Pour toute correspondance, écrire à Monsieur Gérard CARAYOL 35 rue des Mouettes 17940 Rivedoux-Plage

Personne parmi les habitants de la commune de Rivedoux Plage n'a le souvenir d'un quelconque affichage ou d'une réunion ou d'une information.

Il est à noter que l'avis d'enquête a été publié dans le journal Sud-Ouest, édition du 5 mars 2010, et dans le journal Le Littoral, édition du 5 mars 2010.

Chacun sait que le principal véhicule d'information à l'Ile de Ré est constitué par le journal de référence "Le Phare de Ré".

Il est également souligné que ces éditions sont parues moins d'une semaine après le drame, ce court délai ne pouvant laisser indifférent.

Le Législateur a souhaité que les projets tels que l'usine de broyage de ciments du Port de La Rochelle, appartenant aux installations classées, soient portés à la connaissance de la population en vue d'une information loyale et de permettre une légitime expression ce qui n'a pas été le cas.

L'un d'entre nous s'était adressé à vous immédiatement après la réunion d'information du vendredi soir 3 décembre 2010 à la salle des fêtes de la commune de Rivedoux Plage, parlant d'un *"défi au bon sens, à l'éthique et à l'esthétique"*.

Cette réunion a suscité l'indignation de la quasi unanimité des près de 200 personnes présentes et malgré cela vous avez pris l'Arrêté n° 10-3259 le lundi 6 décembre 2010, sans aucun délai qui aurait permis de développer des arguments.

Vous trouverez en annexe une pétition de près de 400 noms, obtenue en très grande majorité sur la commune de Rivedoux Plage qui compte environ 2.000 habitants, ce qui est très significatif.

## **2. Lieu d'implantation impropre**

Le préjudice paysagé de l'implantation d'une telle usine, culminant à 71 mètres de hauteur, avec émission par une cheminée d'un panache de fumée dont on peut craindre le caractère permanent, sera considérable et se détachera de façon très significative du paysage portuaire actuel.

Cet édifice fera face à l'une des plus belles plages de l'Ile-de-Ré, la plage sud de la commune de Rivedoux-Plage, située à quelques centaines de mètres de l'usine.

Cet édifice disgracieux s'inscrirait en limite de propriété d'une zone Natura 2000, de biodiversité, d'ostréiculture, de pêche, de nautisme, de tourisme.

La proximité immédiate de l'Ile-de-Ré aurait dû imposer au Port de La Rochelle une certaine mesure et un certain respect de l'environnement l'incitant à exclure toute activité industrielle polluante.

L'aménagement de l'Anse Saint-Marc du Grand Port Maritime de La Rochelle était, semble-t-il, dédié au vrac.

Il convient de se rappeler de la Directive IPPC du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, qui permet aux autorités chargées de la délivrance des autorisations, lors de la détermination des conditions d'autorisation, de prendre en considération : les caractéristiques techniques de l'installation, son emplacement géographique et les conditions environnementales locales.

La Directive garantit que le public a le droit de participer au processus de prise de décision, et d'être informé de ses conséquences.

En outre, la Commission Européenne, dans un document de référence émanant du Centre Commun de Recherche (Bureau Européen IPPC) situé à Séville (Espagne), concernant la prévention et le contrôle intégrés de la pollution dans les industries de fabrication de ciments, de la chaux et de la magnésie (version française datant de mai 2009, version définitive datant de mai 2010) précise également que ce type d'industrie doit tenir compte de sa localisation.

Le développement de ces éléments qui se réfèrent au simple bon sens et à la prudence (sans excès de principe de précaution) aurait dû conduire les décideurs à écarter ce projet.

### **3. Risques de pollution-Risques pour la santé**

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter, réalisé à la demande de la société CIMENTS DE LA ROCHELLE par le Bureau d'Etudes AXE (novembre 2009, version 2) fait état de l'émission atmosphérique d'une quantité importante de poussières, microparticules PM10 et PM2,5 estimées à plus de 50 tonnes par an, de NO2 et de SO2, de produits réputés dangereux appartenant aux substances dites "préoccupantes" : chrome, cadmium, arsenic, manganèse, nickel, .... Certains toxiques ne sont pas divulgués par l'industriel au titre de la confidentialité.

Ces différentes substances ne sont pas dénuées de risques pour la santé :

- Les poussières, le manganèse, le chrome, la silice sont réputés altérer la fonction respiratoire ;
- Le chrome, le dioxyde de soufre, le dioxyde de titane sont des substances dangereuses connues pour augmenter l'incidence des cancers ;
- L'aluminium, le chrome, le manganèse sont identifiés pour leurs risques neurotoxiques ;
- Le manganèse est responsable d'une diminution de la fertilité masculine.

Les conclusions de l'étude d'impact se veulent rassurantes et se réfèrent à des valeurs toxicologiques de référence établies, en règle générale, à partir de modèles animaux, extrapolées chez l'homme, et une modélisation mathématique avec l'élaboration de scénarios qui estiment les retombées de substances toxiques qui pourraient avoir des conséquences pour la santé de l'homme par inhalation, injection, exposition cutanée.

L'étude conclut à l'absence de risque, mais il convient de se rappeler qu'il s'agit de modèles théoriques dont les scénarios ne prennent pas forcément en compte les aléas climatiques : nous avons été surpris et éprouvés par la tempête Xynthia un an auparavant, et persistent des incertitudes sur les effets de certaines substances, ainsi que sur les facteurs cumulés.

Dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter, le risque d'inondation est écarté, ce qui a été contredit par la tempête Xynthia et ce qui laisse supposer de nombreuses erreurs dans ce document.

Il faut avoir à l'esprit que chaque personne ne réagit pas de la même façon à la même exposition par interaction entre la génétique et l'environnement. Il ne faut pas méconnaître la présence de sujets fragiles.

C'est l'étude sur de très nombreuses années d'une population exposée à un ou plusieurs risques qui permet de constater l'augmentation anormale de l'incidence d'une maladie.

Ainsi la proximité immédiate des premières habitations à moins de 500 mètres de cette usine constitue une légitime inquiétude.

En outre, aucune donnée précise n'est spécifiée concernant les PM 2,5 (sont-elles filtrées à l'identique des PM 10 ?).

Il se trouve que la prestigieuse Revue médicale *The Lancet* vient de publier une étude démontrant le risque de déclenchement d'infarctus du myocarde par l'exposition à une pollution de l'air par des particules d'un diamètre inférieur à 10 microns (*Nawrot T. S. et al. Public health importance of triggers of myocardial infarction : a comparative risk assessment. The Lancet, volume 377, 26 february 2011, 732-740*).

Nous nous permettons de vous demander de bien vouloir nous transmettre une copie des avis exprimés par les différents services et organismes consultés, le rapport et les propositions en date du 28 septembre 2010 de l'Inspection des Installations Classées, de l'avis en date du 19 octobre 2010 du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques au cours duquel le demandeur a eu la possibilité d'être entendu.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Document dûment signé par 50 personnes « ayant intérêt à agir » après un protocole de consentement éclairé

## Une cimenterie Suisse en face de l'île de Ré ? En France, en 2012, c'est possible !



La Distance entre la Plage de Rivedoux (île de Ré) et la Cimenterie : 1 mille nautique

